

**Arrêté portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aix**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;
- La loi n° 2020-1545 du 20 décembre 2014 de simplification de la vie des entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (SVE) ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) ;
- La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 portant sur l'accélération et la simplification de l'action publique (ASAP) ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique ;
- La délibération cadre n°URB 005-3563/18/CM du Conseil de Métropole du 15 février 2018 relative à la répartition des compétences relatives à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols et Plan Local d'Urbanisme) entre le Conseil de la Métropole, les Conseils de Territoire et leurs Présidents respectifs ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine VASSAL en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- La délibération cadre n°URBA-001-12092/22/CM du Conseil de Métropole du 30 juin 2022 approuvant les schémas de procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme applicables sur la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du n°2018\_CT2\_120 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018 relative à la définition des modalités de collaboration avec les communes ;
- La délibération n°URB 002-3841/18/CM du Conseil de Métropole du 18 mai 2018 relative à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aix, et à la définition des objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;
- La délibération n°URB 005/5741/19/CM du Conseil de Métropole du 28 mars 2019 relative à l'approbation de la note d'orientations stratégiques métropolitaines ;
- La délibération n°2019\_CT2\_498 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 28 novembre 2019 relative au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- La délibération n°URBA 004/0140/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 relative à la définition des modalités complémentaires de concertation ;
- La délibération n°2022\_CT2\_240 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 22 juin 2022 relative à la préfiguration de l'arrêt du projet de PLUi du Pays d'Aix ;
- La délibération n°URBA-001-14807/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 arrêtant le bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aix ;
- La délibération n°URBA-002-14808/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 relative à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aix ;
- L'arrêté n°23/006/CM du 18 janvier 2023 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pascal Montecot, 1er Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La décision du Tribunal Administratif de Marseille n°E23000093/13 du 20 décembre 2023 désignant la commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aix ;
- La saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 25 octobre 2023 pour avis sur le projet arrêté de PLUi ;
- L'ensemble des pièces du dossier soumis à enquête publique.

### **CONSIDÉRANT**

- Qu'il y a lieu de soumettre à enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aix, couvrant les communes : Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Le Puy Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puylobier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lez-Durance, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren et Vitrolles.

**Reçu au Contrôle de légalité le 15 janvier 2024**

## ARRÊTE

### **Article 1 : Objet de l'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du projet Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aix.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aix s'appliquera sur les 36 communes du Pays d'Aix.

### **Article 2 : Avis sur le projet**

#### L'autorité environnementale :

Le projet de PLUi du Pays d'Aix a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale et son résumé non technique, figurent dans le rapport de présentation du PLUi joint au dossier d'enquête publique.

En vertu de l'article L.104-1 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLUi du Pays d'Aix a été transmis à l'autorité environnementale en date 25 octobre 2023 du pour avis. Cet avis figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Cet avis est également consultable sur le site internet de l'Autorité environnementale.

#### Les Personnes Publiques Associées :

Les avis rendus par les personnes publiques associées seront joints au dossier d'enquête publique.

L'ensemble de ces documents sont consultables selon les modalités fixées à l'article 7 du présent arrêté.

### **Article 3 : Maître d'ouvrage, autorités compétentes et personnes responsables du projet, auprès desquels le public pourra demander des informations**

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Métropole Aix-Marseille-Provence, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU, de PLUi et de document d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe à l'adresse suivante : Le Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 007 MARSEILLE (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Les informations sur le projet de PLUi peuvent être demandées auprès des services métropolitains d'Aix- Marseille-Provence ayant élaboré ce document :

*Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) - Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord - Division Urbanisme ADS AIX – Le Quartz - Route de Galice – 13 090 AIX-EN-PROVENCE.*

### **Article 4 : Dates et siège de l'enquête publique**

Le siège de l'enquête publique est établi au Quatuor – Bâtiment B - Route de Galice - 13090 AIX-EN-PROVENCE.

L'enquête publique se déroulera du mardi 20 février 2024 à 9h00 au jeudi 4 avril 2024 à 12h00 soit pendant une durée de 45 jours consécutifs.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 janvier 2024

**Article 5 : Désignation et qualités des membres de la commission d'enquête**

Par décision n°E23000093/13 du 20 décembre 2023, Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille a désigné une commission d'enquête, composée comme suit :

<b>Fonction</b>	<b>Prénom Nom</b>	<b>Qualité</b>
Président	Marcel Germain	Chargé de mission Environnement Raffinage total - Retraité
Président suppléant	Maurice Audibert	Retraité
Membre titulaire	Marc Aulagnier	Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts -- Retraité
Membre titulaire	Elisabeth Bressanges	Cadre de la Poste - Retraitée
Membre titulaire	André François	Ingénieur télécommunication et aéronautique - Retraité
Membre titulaire	Alain Giavarini	Commissaire des armées - Retraité
Membre titulaire	Francis-Robert Ille	Ingénieur - Retraité
Membre titulaire	Daniel Maroger	Ingénieur en chef territorial - Retraité
Membre titulaire	Jean-Claude Methel	Ingénieur Arkema Conseiller Prud'homal Martigues - Retraité
Membre titulaire	Christian Montfort	Ingénieur, chef de produit pétrole / chimie / gaz - Retraité
Membre titulaire	Cécile Pages	Docteur en géographie de l'aménagement – Sans activité
Membre titulaire	Jean-Claude Pepe	Attaché min écologie – responsable urba – DDE enseignant ENTE - Retraité
Membre titulaire	Joseph Receveur	Directeur établissement social (médico-éducatif) – Retraité

Reçu au Contrôle de légalité le 15 janvier 2024

Membre titulaire	François Resch	Ingénieur génie civil – Professeur émérite Université Toulon - Retraité
Membre titulaire	Marc Millaud	Directeur SA HLM - Retraité
Membre titulaire	Aurélie Michel	Responsable Hygiène Sécurité environnement – en activité
Membre suppléant	Jean-Philippe Gendarme	Ingénieur Conseil – En activité
Membre suppléant	Julien Lagier	Ingénieur EDF/GDF - Retraité

### **Article 6 : Publicité de l'enquête publique**

La publicité de l'enquête publique, répondant aux dispositions de l'article R 123-11 du Code de l'Environnement, sera réalisée par un avis d'information au public :

- Publié en caractères apparents dans deux journaux locaux diffusés dans le département des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci ;
- Affiché selon les caractéristiques et dimensions fixées par les textes réglementaires, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :
- Au siège de l'enquête publique établi au Quatuor – Bâtiment B - Route de Galice - 13090 AIX-EN-PROVENCE
- En mairie de chacune des communes concernées par l'élaboration du Pays d'Aix ;
- Publié, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, sur le site :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-plui-paysdaix> et sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence  
<https://ampmetropole.fr/>

### **Article 7 : Consultation du dossier d'enquête publique**

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numériques) et sur supports papiers (dossiers et registres en format papier).

Le dossier numérique d'enquête publique pourra être consulté à compter du 20 février 2024 à 9h00 jusqu'au 4 avril 2024 à 12h00 :

A l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-plui-paysdaix>

- Sur un poste informatique au siège de l'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête publique, aux horaires mentionnés dans le tableau de l'article 10 du présent arrêté.

Le dossier papier d'enquête publique pourra être consulté dans les 40 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau de l'article 10 du présent arrêté, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles.

### **Article 8 : Modalités selon lesquelles le public pourra formuler ses observations et ses propositions**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

➤ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête soit le 20 février 2024 à 9h00 et jusqu'au dernier jour de celle-ci soit le 4 avril 2024 à 12h00 :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-plui-paysdaix>

Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante :

[enquetepublique-plui-paysdaix@mail.registre-numerique.fr](mailto:enquetepublique-plui-paysdaix@mail.registre-numerique.fr)

➤ Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête. Ces registres seront disponibles dans les lieux d'enquête mentionnés au tableau de l'article 10 du présent arrêté et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles.

➤ Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à :

Monsieur Marcel GERMAIN - Président de la commission d'enquête du PLUi du Pays d'Aix - Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord – BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

➤ Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau de l'article 10 du présent arrêté.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique, consignées dans les registres papier sur les lieux d'enquête, ou reçues par la commission d'enquête lors de ses permanences, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-plui-paysdaix>

### **Article 9 : Permanences de la commission d'enquête**

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'elle tiendra sur les différents lieux d'enquête.

Les lieux, jours et heures de permanences sont indiqués dans le tableau de l'article 10 du présent arrêté.

**Article 10 : Liste des sites d'accueil du public pendant la durée de l'enquête et des permanences de la commission d'enquête**

Sont indiqués dans le tableau ci-après les lieux dans lesquels, pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête version papier et/ou numérique, et consigner des observations et propositions sur les registres papier et/ou numérique, ainsi que les dates des permanences de membres de la commission d'enquête :

Commune	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête, de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse de la permanence de la commission d'enquête
Siège de l'enquête publique – Aix-en-Provence	Métropole Aix-Marseille-Provence Le Quatuor – Bâtiment B Route de Galice 13090 Aix-en-Provence	Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00	Mardi 20 février 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 26 février 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 4 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 11 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 18 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 25 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 03 avril 2024 de 14H00 à 17H00	Métropole Aix-Marseille-Provence Le Quatuor – Bâtiment B Route de Galice 13090 Aix-en-Provence
Aix-en-Provence	Mairie Annexe des Milles 25 Avenue Roger Chaudon 13290 Aix Les Milles	Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 / de 14H00 à 16H30	Mardi 20 février 2024 de 14H00 à 16H30 Mardi 27 février 2024 de 14H00 à 16H30 Mardi 5 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mardi 12 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mardi 19 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mardi 26 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mardi 2 avril 2024 de 14H00 à 16H30	Mairie Annexe des Milles 25 Avenue Roger Chaudon 13290 Aix Les Milles
Aix-en-Provence	Salle d'enquête publique 12 Rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 / de 14H00 à 16H30	Jeudi 22 février 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 29 février 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 7 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 14 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 21 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 28 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 4 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Salle d'enquête publique 12 Rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence
Aix-en-Provence	Mairie Annexe de Luynes Place de la Libération 13080 Luynes	Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 / de 14H00 à 16H30	Mercredi 21 février 2024 de 14H00 à 16H30 Mercredi 28 février 2024 14H00 à 16H30 Mercredi 6 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mercredi 13 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mercredi 20 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mercredi 27 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mercredi 3 avril 2024 de 14H00 à 16H30	Mairie Annexe de Luynes Place de la Libération 13080 Luynes
Aix-en-Provence	Mairie Annexe de Puyricard Place des Combattants 13540 Puyricard	Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 / de 14H00 à 16H30	Vendredi 23 février 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 1er mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 8 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 11 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 15 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 22 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 29 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Annexe de Puyricard Place des Combattants 13540 Puyricard
Beaurecueil	Mairie 125 Avenue Louis Sylvestre 13100 Beaurecueil	Lundi et mercredi de 08H30 à 12H30 Mardi, jeudi, vendredi de 08H30 à 12H30 / de 14H00 à 17H00	Mercredi 21 février 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 7 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Vendredi 29 mars 2024 de 14H00 à 17H00	Mairie 125 Avenue Louis Sylvestre 13100 Beaurecueil
Bouc Bel Air	Service Urbanisme Pôle Municipal de Sauvecanne 13320 Bouc Bel Air	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08H00 à 16H30	Mardi 20 février 2024 de 14H00 à 16H30 Mardi 27 février 2024 de 14H00 à 16H30 Mercredi 6 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 15 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 18 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mardi 26 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 2 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Service Urbanisme Pôle Municipal de Sauvecanne 13320 Bouc Bel Air

Commune	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête, de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse de la permanence de la commission d'enquête
Cabriès	Centre Technique Municipal 3256 Route de Violési 13480 Cabriès	Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 / de 13H30 à 16H30	Vendredi 23 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 27 février 2024 de 14H00 à 16H30 Mardi 5 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 14 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mercredi 20 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 28 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mercredi 3 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Centre Technique Municipal 3256 Route de Violési 13480 Cabriès
Châteauneuf-le-Rouge	Mairie Le Château 13790 Châteauneuf-le-Rouge	Du lundi au vendredi de 08H30 à 12H30 / de 14H00 à 17H00	Jeudi 22 février 2024 de 14H00 à 17H00 Jeudi 29 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 6 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 13 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Vendredi 22 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 25 mars 2024 de 14H00 à 17H00	Mairie Le Château 13790 Châteauneuf-le-Rouge
Coudoux	Mairie Place Jean Lapierre 13111 Coudoux	Du lundi au vendredi de 08H30 à 12H30 / de 13H00 à 17H00	Mardi 20 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 28 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 6 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Jeudi 21 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 27 mars 2024 de 9H00 à 12H00 Mercredi 3 avril 2024 de 14H00 à 17H00	Mairie Place Jean Lapierre 13111 Coudoux
Eguilles	Mairie Place Gabriel Payeur 13510 Eguilles	Lundi, mercredi, jeudi de 08H30 à 12H30 / de 13H30 à 17H30 Mardi et vendredi de 08H30 à 12H30	Mercredi 21 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 28 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 6 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 18 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 27 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 3 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Place Gabriel Payeur 13510 Eguilles
Fuveau	Mairie 26 Boulevard Emile Loubet 13710 Fuveau	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08H30 à 12H00 / de 14H00 à 16H30 Mercredi de 08H30 à 12H00	Vendredi 23 février 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 29 février 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 7 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mercredi 13 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 19 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Jeudi 28 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 3 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie 26 Boulevard Emile Loubet 13710 Fuveau
Gardanne	Service Urbanisme Bâtiment Saint Roch Avenue de Nice 13120 Gardanne	Du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 / de 13H00 à 17H00	Mardi 20 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 27 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 6 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 14 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Vendredi 22 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mardi 2 avril 2024 de 14H00 à 17H00	Service Urbanisme Bâtiment Saint Roch Avenue de Nice 13120 Gardanne
Gréasque	Pôle Technique Zone d'activités des Pradeaux 13850 Gréasque	Du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 Vendredi de 13H30 à 17H00	Mercredi 21 février 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 1er mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 5 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Lundi 11 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 20 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mardi 26 mars 2024 de 14H00 à 17H00	Pôle Technique Zone d'activités des Pradeaux 13850 Gréasque
Jouques	Mairie 39 Boulevard de la République 13490 JOUQUES	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 Le mercredi et le vendredi de 13H00 à 16H30	Jeudi 22 février 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 26 février 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 8 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Mardi 19 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 28 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie 39 Boulevard de la République 13490 JOUQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 15 janvier 2024

Commune	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête, de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse de la permanence de la commission d'enquête
Lambesc	Mairie Annexe de Lambesc – Service Urbanisme 8 boulevard de la République 13410 Lambesc	Lundi de 08H00 à 12H00 / de 13H à 17H00 Mardi de 08H30 à 12H00 Jeudi de 08H30 à 12H00 Vendredi de 08H00 à 12H00 / de 13H00 à 17H00	Vendredi 23 février 2024 de 13H30 à 16H30 Lundi 26 février 2024 de 13H30 à 16H30 Vendredi 15 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 21 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 26 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 2 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Annexe de Lambesc – Service Urbanisme 8 boulevard de la République 13410 Lambesc
Le Puy-Sainte-Réparate	Mairie 2 Avenue des Anciens Combattants 13610 Le Puy-Sainte-Réparate	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08H30 à 12H00 / de 13H30 à 17H30 Mercredi de 08H30 à 12H00	Jeudi 22 février 2024 de 14H00 à 17H00 Jeudi 29 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 6 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 20 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 25 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie 2 Avenue des Anciens Combattants 13610 Le Puy-Sainte-Réparate
Les Pennes-Mirabeau	Service Urbanisme 22 Rue Saint-Dominique 13170 Les Pennes-Mirabeau	Du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00	Mercredi 21 février 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 29 février 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 7 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 14 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 19 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 25 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 3 avril de 09H00 à 12H00	Service Urbanisme 22 Rue Saint-Dominique 13170 Les Pennes-Mirabeau
Meyrargues	Mairie Avenue d'Albertas 13650 Meyrargues	Lundi, mardi, jeudi de 08H00 à 12H00 Mercredi et vendredi de 08H00 à 12H00 / de 14H00 à 18H00	Jeudi 22 février 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 8 mars de 09H00 à 12H00 Vendredi 15 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 19 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 25 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Avenue d'Albertas 13650 Meyrargues
Meyreuil	Hôtel de Ville 10 Allées des Platanes 13590 Meyreuil	Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H30 / de 13H30 à 17H00	Mardi 20 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 27 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 6 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 14 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Jeudi 21 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Lundi 25 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Hôtel de Ville 10 Allées des Platanes 13590 Meyreuil
Mimet	Service Urbanisme Place de la Mairie 13105 Mimet	Lundi et mardi de 09H00 à 12H00 / de 14H00 à 17H00 Mercredi du 09H00 à 12H00	Lundi 26 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 13 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Vendredi 29 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Service Urbanisme Place de la Mairie 13105 Mimet

Reçu au Contrôle de légalité le 15 janvier 2024

Commune	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête, de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse de la permanence de la commission d'enquête
Pertuis	Service Urbanisme 195 Impasse Jules Seguin 84120 Pertuis	Du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00	Mardi 20 février 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 1er mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 5 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 15 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 22 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 27 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 3 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Service Urbanisme 195 Impasse Jules Seguin 84120 Pertuis
Peynier	Mairie Place du Château 13790 Peynier	Lundi, mardi, jeudi de 08H30 à 12H00 / de 13H00 à 17H00 Mercredi et vendredi de 08H30 à 12H00	Jeudi 22 février 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 29 février 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 8 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 20 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 25 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 3 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Place du Château 13790 Peynier
Peyrolles-en-Provence	Mairie Place de l'Hôtel de Ville Château du Roy René 13860 Peyrolles-en-Provence	Du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 / de 14H00 à 17H00	Mercredi 21 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 28 février 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 11 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 22 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 27 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 3 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Place de l'Hôtel de Ville Château du Roy René 13860 Peyrolles-en-Provence
Puylobier	Mairie Service Urbanisme Square Casanova 13114 Puylobier	Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 Les lundis, mercredis et vendredi de 14H00 à 17H00	Mercredi 21 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mardi 12 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 22 mars 2024 de 14H00 à 17H00	Mairie Service Urbanisme Square Casanova 13114 Puylobier
La Roque d'Anthéron	Mairie 2 avenue de l'Europe unie 13640 La Roque d'Anthéron	Du lundi au jeudi de 08H30 à 11H30 / de 14H00 à 16H00 Vendredi de 08H30 à 13H30	Mercredi 21 février 2024 de 08H30 à 11H30 Vendredi 1er mars 2024 de 08H30 à 11H30 Mercredi 6 mars 2024 de 08H30 à 11H30 Mardi 12 mars 2024 de 08H30 à 11H30 Lundi 18 mars 2024 de 08H30 à 11H30 Mercredi 27 mars 2024 de 08H30 à 11H30	Mairie 2 avenue de l'Europe unie 13640 La Roque d'Anthéron
Rognes	Mairie 1 Avenue d'Aix-en-Provence 13480 Rognes	Du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 / de 13H30 à 17H00	Vendredi 23 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 28 février 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 11 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 20 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 25 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 2 avril 2024 de 14H00 à 17H00	Mairie 1 Avenue d'Aix-en-Provence 13480 Rognes
Rousset	Service Urbanisme Avenue des Banettes 13790 Rousset	Du lundi au vendredi au 09H00 à 12H00	Jeudi 22 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 28 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 6 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 15 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 18 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 29 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Service Urbanisme Avenue des Banettes 13790 Rousset

Reçu au Contrôle de légalité le 15 janvier 2024

Commune	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête, de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse de la permanence de la commission d'enquête
Saint-Antonin-Sur-Bayon	Mairie Chemin Départemental 17 13100 Saint-Antonin-Sur-Bayon	Mardi et vendredi de 08H30 à 13H00 Jeudi de 08H30 à 13H00 / de 14H00 à 17H00	Mardi 27 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 26 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Chemin Départemental 17 13100 Saint-Antonin-Sur-Bayon
Saint-Cannat	Mairie Place de la République 13760 Saint-Cannat	Lundi et vendredi 08H00 à 12H00 / de 13H30 à 17H00 Mercredi de 08H00 à 12H00	Mercredi 21 février 2024 de 09H00 à 12h00 Lundi 26 février 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 8 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Lundi 11 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 22 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 27 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Place de la République 13760 Saint-Cannat
Saint-Estève-Janson	Mairie Chemin Départemental 66 13610 Saint-Estève-Janson	Lundi, jeudi et vendredi de 09H00 à 12H00 / de 14H00 à 17H30 Mardi de 09H00 à 12H00	Jeudi 22 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mardi 5 mars 2024 de 09H00 à 12h00 Jeudi 21 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Chemin Départemental 66 13610 Saint-Estève-Janson
Saint-Marc-Jaumegarde	Mairie Place de l'Hôtel de Ville 13100 Saint-Marc-Jaumegarde	Du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00	Vendredi 1er mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 13 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 29 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Place de l'Hôtel de Ville 13100 Saint-Marc-Jaumegarde
Saint-Paul-Lez-Durance	Mairie Place Commandant Jean Santini 13115 Saint-Paul-Lez-Durance	Lundi, mercredi, jeudi de 08H00 à 12H00 / de 13H30 à 17H30 Mardi et vendredi de 08H00 à 12H00	Lundi 4 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 20 mars 2024 de 14H00 à 17H00	Mairie Place Commandant Jean Santini 13115 Saint-Paul-Lez-Durance
Simiane-Collongue	Mairie Place de Sévigné 13109 Simiane-Collongue	Lundi, mardi mercredi et vendredi de 08H30 à 12H00 / de 13H30 à 17H00	Mardi 20 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 28 février 2024 de 14H00 à 17H00 Lundi 11 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Vendredi 22 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mardi 26 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mardi 2 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Place de Sévigné 13109 Simiane-Collongue
Le Tholonet	Mairie Route Cézanne 13100 Le Tholonet	Lundi, mercredi, vendredi de 08H30 à 12H00 / de 13H00 à 16H00 Mardi et jeudi de 08H30 à 12H00	Mercredi 21 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 27 février 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 4 mars 2024 de 14H00 à 16H00 Jeudi 14 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 21 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 26 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie Route Cézanne 13100 Le Tholonet

Commune	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête, de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse de la permanence de la commission d'enquête
Trets	Mairie Place du 14 Juillet 13530 Trets	De lundi à vendredi de 08H30 à 12H00 / de 13H30 à 17H30	Mercredi 21 février 2024 de 14H00 à 17H00 Jeudi 29 février 2024 de 14H00 à 17H00 Mardi 5 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mercredi 13 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Lundi 18 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Vendredi 29 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 3 avril 2024 de 14H00 à 17H00	Mairie Place du 14 Juillet 13530 Trets
Vauvenargues	Mairie 12 Boulevard Moralistes 13126 Vauvenargues	Du lundi au vendredi de 08H30 à 12H30	Mardi 20 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 6 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 20 mars 2024 de 09H00 à 12H00	Mairie 12 Boulevard Moralistes 13126 Vauvenargues
Venelles	Bureau de l'Urbanisme Hôtel de Ville Place Marius Trucy 13770 Venelles	Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 08H30 à 12H00 / de 13H30 à 16H00	Mercredi 21 février 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 28 février 2024 de 13H30 à 16H00 Vendredi 8 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 15 mars 2024 de 13H30 à 16H00 Mercredi 20 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Jeudi 28 mars 2024 de 13H30 à 16H00 Jeudi 4 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Bureau de l'Urbanisme Hôtel de Ville Place Marius Trucy 13770 Venelles
Ventabren	Service Urbanisme 2 Place de l'Eglise 13122 Ventabren	Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 / de 13H30 à 16H30	Jeudi 22 février 2024 de 14H00 à 16H30 Vendredi 1er mars 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 11 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Jeudi 21 mars 2024 de 14H00 à 16H30 Jeudi 28 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 2 avril 2024 de 14H00 à 16H30	Service Urbanisme 2 Place de l'Eglise 13122 Ventabren
Vitrolles	Bâtiment l'Azuréen Arcade des Citeaux 1 <sup>er</sup> étage 13127 Vitrolles	Du lundi au vendredi 08H30 à 12H00 / de 13H30 à 17H00	Vendredi 23 février 2024 de 14H00 à 17H00 Lundi 26 février 2024 de 09H00 à 12H00 Lundi 4 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mardi 12 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Vendredi 22 mars 2024 de 09H00 à 12H00 Mercredi 27 mars 2024 de 14H00 à 17H00 Mardi 2 avril 2024 de 14H00 à 17H00 Jeudi 4 avril 2024 de 09H00 à 12H00	Bâtiment l'Azuréen Arcade des Citeaux 1 <sup>er</sup> étage 13127 Vitrolles

Au moins l'un des membres de la commission d'enquête sera présent à chaque permanence.

#### **Article 11 : Clôture de l'enquête**

A l'expiration du délai, les registres d'enquête en format papier seront transmis sans délai au Président de la commission d'enquête qui les clôturera.

Dans le délai de huit jours suivant la fin de l'enquête, le Président de la commission d'enquête communiquera à la Métropole Aix-Marseille-Provence les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Métropole Aix-Marseille-Provence disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

#### **Article 12 : Rapport et les conclusions**

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies.

Elle consignera dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet d'élaboration du PLUi du Pays d'Aix.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées, sauf demande motivée de report de ce délai adressé à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence par le Président de la commission d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera transmise par le Président de la commission d'enquête au président du Tribunal Administratif de Marseille.

### **Article 13 : Consultation par le public du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique**

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport et des conclusions par la commission d'enquête :

- À la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) - Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord - Division Urbanisme ADS AIX – Le Quartz - Route de Galice – 13 090 AIX-EN-PROVENCE
- Dans les communes concernées par l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix ;
- À la Préfecture des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

La Métropole Aix-Marseille-Provence publiera le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, pendant le délai d'un an à compter de leur remise par la commission d'enquête, sur le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-plui-paysdaix>

### **Article 14 : Les décisions au terme de l'enquête publique et les autorités compétentes pour statuer**

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'autorité compétente pour statuer par délibération sur l'approbation du PLUi du Pays d'Aix.

Il pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et de la commission d'enquête, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

### **Article 15 : Affichage de l'arrêté**

Le présent arrêté sera :

- Affiché au siège de l'enquête publique ;
- Publié électroniquement sur le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-plui-paysdaix>

**Article 16 :**

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 janvier 2024

**"Pour la Présidente et par délégation"  
Pascal MONTECOT**

**Reçu au Contrôle de légalité le 15 janvier 2024**